



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

---

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Direction  
Départementale  
Des Territoires

Service Risques Technologiques  
Environnement Industriel

Service Risques et Gestion de Crise

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

## STÉ ETIENNE LACROIX TOUS ARTIFICES COMMUNES DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES ET CAMBERNARD

- Note de présentation
- Document graphique
- Règlement
- **Recommandations**

Approuvé par arrêté préfectoral du 13 décembre 2010



## MESURES POUR L'EXISTANT : RECOMMANDATIONS

Les mesures recommandées visent à renforcer la protection des populations face aux risques encourus. Elles n'ont pas de caractère obligatoire en application du PPRT.

### **1. Pour les biens existants en aléa surpression**

Pour les biens existants à la date d'approbation du PPRT et inscrits dans toute les zones soumises à un aléa de surpression, il est recommandé de compléter les travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits et mis en œuvre à hauteur de dix pour cents de la valeur vénale du bien, dans le cas où ces derniers ne permettent pas d'atteindre l'objectif de performance fixé, à savoir d'assurer la protection des occupants de ces biens en cas d'effets de surpression ou thermiques tels que définis au point 2 de la fiche « Dispositions constructives applicables aux constructions nouvelles et aux aménagement du bâti existant ».

Les guides techniques sur la réduction de la vulnérabilité du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire peuvent fournir une aide dans la réalisation de ces diagnostics.

### **2. Utilisation ou exploitation des lieux**

Il est recommandé sur les terrains nus, à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, de ne pas permettre à des fins de protection des personnes :

- tout usage des terrains susceptible d'aggraver l'exposition des personnes aux risques
- tout rassemblement ou manifestation de nature à exposer le public
- la circulation organisée des piétons ou cyclistes (par des pistes cyclables, des chemins de randonnées, des parcours sportifs, etc.)